

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2023

FAIRE RESPECTER LE DROIT INTERNATIONAL DANS LE SECOURS DES MIGRANTS
EN MER MÉDITERRANÉE - (N° 1093)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 22

présenté par

Mme Faucillon, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne, M. Dharréville,
Mme K/Bidi, M. Jumel, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau,
M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Roussel, M. Rimane, M. Sansu, M. Tellier, M. William et
M. Wulfranc

ARTICLE UNIQUE

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Appelle les colégislateurs de l'Union à adopter la résolution du Parlement européen du 13 juillet 2023 sur la nécessité d'une action de l'Union en matière de recherche et de sauvetage en Méditerranée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les rédacteurs de cet amendement soutiennent pleinement la Résolution du Parlement européen du 13 juillet 2023 sur la nécessité d'une action de l'Union en matière de recherche et de sauvetage en Méditerranée.

Dans cette résolution, les eurodéputés appellent notamment la Commission à apporter aux Etats membres de l'Union Européenne un «*soutien matériel, financier et opérationnel*» pour renforcer leurs capacités de sauvetage en mer et appellent également l'Union Européenne à mettre en place "*des voies légales et sûres devraient être créées afin de réduire la migration irrégulière et le nombre de victimes en Méditerranée*".

En effet, résoudre la crise de l'accueil, mettre fin à cette hécatombe en Mer Méditerranée, nécessite une solidarité entre Etats européens. Les Etats en première ligne comme l'Italie ou la Grèce ne peuvent se retrouver seuls à gérer les arrivées de migrants et de demandes d'asiles. Cela suppose en parallèle une modification profonde du règlement injuste de Dublin.

